

Visa national ÉTUDE

(Également pour des études de doctorat,
Séjour portant sur la recherche,
Cours de langue préparatoire)

Procédure de demande:

1. Veuillez prendre **rendez-vous pour un visa national** sur le site Web suivant:
https://service2.diplo.de/rktermin/extern/choose_realmList.do?locationCode=abid&realmId=734
2. Veuillez **fournir les documents requis dans l'ordre indiqué ci-dessous** pour un traitement rapide de votre demande. Faites **les copies** nécessaires - **bien lisibles**. Les demandes incomplètes ou la présentation de copies difficilement lisibles, ne pourront pas être traitées.
3. Les **traductions** de documents non rédigés en allemand doivent être effectuées par un traducteur agréé.
4. Les **frais de visa sont de 50.000 FCFA** (25.000 FCFA pour les mineurs). Ils doivent être réglés **en espèces** lors de la demande. Les candidats recevant une bourse provenant de fonds publics (DAAD, Erasmus +, Fondation) ne paient pas de frais.
5. Le **délaï de traitement** dépend du type d'études et de leur financement (p. ex. bourse) et peut durer jusqu'à deux mois dans certains cas.

Liste des documents exigés:

	Nombre de documents	Traduction	Documents
<input type="checkbox"/>	1 original		Passeport valable au moins 6 mois au moment de la demande
<input type="checkbox"/>	1 original		Veuillez compléter le formulaire de demande électroniquement sous le lien https://videx-national.diplo.de . Lorsque vous avez terminé, le système crée un document pdf que vous imprimez et signez.
<input type="checkbox"/>	1 original		Fiche d'informations à signer, relative aux conséquences juridiques des falsifications et fausses déclarations lors de l'entretien. (par ex. interdiction d'entrée) à télécharger sous le lien : https://abidjan.diplo.de/blob/1822678/c6ad7ce8c8ba06fa862dc6547d7288ad5/downloaddatei-belehrung-53-54-dt-fr-data.pdf
<input type="checkbox"/>	2 originaux		Photos d'identité biométriques sur fond blanc, dont l'une ne doit être ni agrafée ni collée
<input type="checkbox"/>	1 copie		Copie de la page-photo du passeport

☐	original, 1 copie		Les non-ivoiriens sont priés de présenter leur permis de séjour en cours de validité, délivré par la Côte d'Ivoire et pour les ressortissants de la CEDEAO : une "carte consulaire" délivrée par l'ambassade de leur pays d'origine.
☐	original, 1 copie	x	Votre acte de naissance, délivré par la Mairie de votre lieu de naissance
☐	original, 1 copie		<p>Attestation de l'université/de l'établissement d'enseignement supérieur concernant l'admission aux études/au Studienkolleg avec mention de la langue d'enseignement. Pour les cursus en anglais, les connaissances en langue anglaise requises (par ex. certificat TOEFL) doivent être présentées.</p> <p>Si l'université ne le confirme pas dans sa décision d'admission : preuve des connaissances linguistiques dans la langue d'enseignement est nécessaire pour les études ou les études préparatoires (sans cours de langue préparatoire aux études, en règle générale au moins B2 dans la langue d'enseignement).</p> <p>En cas d'admission conditionnelle : inscription au cours de langue intensif de préparation aux études correspondant à votre niveau linguistique et comprenant au moins 20 heures par semaine.</p>
☐	original, 1 copie		<p><u>Preuve de moyens financiers suffisants</u> : financement : pour son séjour en Allemagne, le demandeur doit disposer d'au moins 992 EUR /mois (11.904 € /an). Lors du dépôt de la demande, les moyens financiers doivent être prouvés pour au moins un an, soit au moins 11.904 € (par exemple par un compte bloqué ou une déclaration formelle d'engagement (Verpflichtungserklärung)).</p> <p><u>En cas de financement par compte bloqué</u> : ouvrez le compte bloqué suffisamment tôt AVANT la demande de visa. Lors de la demande de visa, seule la confirmation d'ouverture officielle mentionnant le montant total versé et le montant mensuel disponible sera acceptée. Une confirmation sans mention de ces montants n'est pas suffisante.</p> <p>Vous avez le libre choix du prestataire de compte bloqué. Vous trouverez des prestataires via des sources d'information publiques sur Internet. De plus amples informations sont publiées sur le site web du Ministère des Affaires étrangères : https://www.auswaertiges-amt.de/de/sperrkonto/375488 .</p> <p><u>En cas de financement par une déclaration de prise en charge</u> La déclaration de prise en charge doit porter la mention "justifiée" (nachgewiesen) par le service des étrangers. Les déclarations de prise en charge qui portent la mention "crédible" (glaubhaft gemacht) comme preuve de financement des études ne peuvent pas être acceptées pour la demande. L'original de la déclaration doit être présentée lors de la demande de visa.</p> <p><u>En cas de bourse</u> : (par ex. du DAAD, d'Erasmus +, d'une université ou d'une fondation), l'attestation de bourse est acceptée comme preuve de financement. La bourse doit couvrir au moins le montant mensuel / annuel susmentionné.</p>

<input type="checkbox"/>	original, 1 copie	x (si la lettre est en français)	Lettre de motivation en allemand ou en français.	- cela ne concerne pas les boursiers -
<input type="checkbox"/>	original, 1 copie	x	Curriculum vitae complet avec des informations sur l'école, l'université et la carrière professionnelle ainsi que sur les cours de langue	
<input type="checkbox"/>	original, 1 copie	x	Preuve de votre certificat de fin d'études (diplôme du Bac)	
<input type="checkbox"/>	original, 1 copie	x	Si disponible : preuves des diplômes universitaires / enseignements supérieurs ou des emplois	
<input type="checkbox"/>	original, 1 copie		Preuves des connaissances en langue allemande, p. ex. certificats de langue de l'Institut Goethe	
<input type="checkbox"/>	1 copie		Valable uniquement si vous avez été informé que votre visa peut être délivré : preuve d'une couverture d'assurance maladie légale suffisante en tant qu'étudiant/boursier ou présentation d'une assurance maladie de voyage pour la durée de validité du visa.	